

Politique maritime intégrée pour l'Union européenne

2008/2009(INI) - 15/10/2009 - Document de suivi

La politique maritime intégrée de l'UE (PMI) se présente comme une nouvelle approche favorisant le développement optimal et écologiquement viable de toutes les activités liées à la mer. Elle confirme la vision selon laquelle l'élaboration conjointe des politiques relatives aux océans et aux mers permet à l'Europe de tirer des avantages majeurs de celles-ci avec une incidence mineure sur l'environnement.

Le cadre offert par la PMI a pour finalité quatre objectifs majeurs (déjà en cours de réalisation), à savoir:

- promouvoir l'intégration de structures de gouvernance plus larges et davantage fondées sur la coopération;
- créer un socle de connaissances et des instruments transversaux afin de mettre en œuvre des politiques intégrées;
- améliorer la qualité des politiques sectorielles par une recherche active de synergies et davantage de cohérence entre les différents secteurs;
- tenir compte, lors de la mise en œuvre des objectifs ci-dessus, des spécificités des mers régionales entourant l'Europe en adoptant des solutions sur mesure.

Lors de l'approbation de la PMI et du livre bleu ([SEC\(2007\)1278](#)), le Conseil européen du 14 décembre 2007 a demandé à la Commission de présenter, dans les deux ans, un rapport sur les réalisations de la politique. La présente communication résume ces réalisations et fixe le cap de la prochaine étape de la PMI. Elle met aussi en évidence la manière dont la concertation dans la définition des politiques relatives à la mer, à l'activité maritime et aux zones côtières peut aider à relever les défis posés par la crise économique actuelle et par la nécessité de prendre des mesures décisives face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.

La mise en œuvre du plan d'action a progressé de façon satisfaisante. **Parmi les 65 actions prévues par le plan, 56 ont été lancées ou ont été réalisées** (la plupart sous la forme d'actes de la Commission ou du Conseil). Neuf actions ont fait l'objet d'initiatives diverses, même si aucun document formel n'a encore été adopté. À l'issue de la première étape, la Commission et les États membres concentrent à présent leurs efforts sur **la mise en œuvre efficace des actions sur le terrain**, complétées si nécessaire par des activités dans l'ensemble des domaines pertinents.

Le rapport note que ces deux dernières années ont démontré que **la PMI était très prometteuse** et qu'elle contribuait fortement à la croissance, à l'emploi et à la préservation de l'environnement, dans les zones côtières et au-delà de celles-ci. Bien qu'elle soit récente, cette nouvelle politique européenne a déjà changé la façon dont l'Europe gère ses richesses maritimes et côtières.

Selon la Commission, la meilleure façon d'atteindre ces objectifs est d'allier **six stratégies d'évolution** :

- **La gouvernance maritime intégrée** doit continuer à être renforcée. Les progrès enregistrés ces dernières années doivent être transformés en structures intégrées efficaces à tous les niveaux d'administration. Les institutions, les États membres et les régions côtières de l'UE ont une responsabilité particulière dans l'intégration politique en amont et dans l'adoption de programmes cohérents et communs dans les affaires maritimes, tout en continuant à lutter contre la vision d'une politique sectorielle isolée qui prévaut. La participation des parties prenantes dans l'élaboration de la politique maritime devrait être intégrée de manière plus permanente au sein de structures de

gouvernance, C'est pour cette même raison qu'il y a lieu de soutenir la création d'une **plateforme intersectorielle** où aurait lieu le dialogue entre les parties prenantes sur les affaires maritimes.

- **Les instruments d'une politique intersectorielle** revêtent la plus grande importance du point de vue du développement économique, de la surveillance de l'environnement, de la sûreté, de la sécurité et du respect de la loi dans les mers et les océans d'Europe. Notamment, la planification de l'espace maritime associée à une meilleure connaissance du milieu marin peut libérer d'importants investissements économiques et améliorer considérablement la gestion de nos espaces maritimes, tout en protégeant leurs écosystèmes. Il faut que cela devienne **un instrument pratique utilisé à tous les niveaux de gouvernance pertinents**, notamment en association avec les mécanismes appropriés permettant de garantir un processus décisionnel commun sur les investissements transfrontaliers. L'intégration de la surveillance maritime peut influencer la façon dont les autorités nationales réalisent des objectifs clés tels que la lutte contre l'immigration clandestine, la protection de la navigation commerciale et la protection des ressources naturelles. Les États membres et la Commission devront continuer à travailler ensemble sur ces objectifs afin que les processus initiés au cours de ces deux dernières années portent leurs fruits.
- **La définition des limites de la viabilité** des activités humaines ayant une influence sur le milieu marin pour les prochaines années dans le cadre de [la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) offrira une vision claire et permettra la mise en place d'une plateforme pour mieux développer toutes les activités maritimes, en tenant dûment compte de leurs effets cumulatifs. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette directive restera un objectif clé de la PMI, qui devrait également renforcer à cet égard la coopération entre tous les secteurs et les services concernés, y compris, entre autres, entre les sciences marines et la politique relative au milieu marin.
- **Les stratégies des bassins maritimes** sont essentielles à une mise en œuvre réussie de la PMI. Elles permettent d'adapter les priorités et les instruments de la politique aux spécificités géographiques, économiques et politiques de chaque grande région maritime. La coopération avec et entre les États membres et les régions partageant un bassin maritime est un élément clé de la réussite et devrait, lorsque cela est nécessaire, être accompagnée d'un dialogue avec les pays tiers qui partagent un bassin maritime avec l'UE. Une action au niveau des sous-bassins peut aussi être utile et fournir des exemples positifs et des exemples de meilleures pratiques.
- **La dimension internationale de la PMI** exigera également plus d'attention, comme en témoigne la communication qui y est consacrée et qui est publiée en même temps que le présent rapport. L'Europe a un rôle moteur à jouer dans l'amélioration de la gouvernance maritime au niveau mondial, comme elle l'a fait dans le domaine de la piraterie ou des pratiques de pêche destructrices. La Commission compte renforcer le dialogue avec un nombre limité de partenaires maritimes importants, ainsi que sa participation à des instances internationales et à des procédures informelles.
- **Se concentrer sur la croissance économique, l'emploi et l'innovation durables.** Dans le contexte actuel de récession économique, la mise en œuvre de la PMI devrait à l'avenir explorer les synergies entre la politique énergétique européenne et la PMI, promouvoir la production d'énergie en mer, notamment des formes d'énergie renouvelable et choisir la mer pour le transport d'énergie par des conduites, des réseaux souterrains et des navires. Il y aura lieu également d'associer davantage la politique de l'UE en matière de changement climatique à la PMI, en mettant au point une stratégie d'adaptation des zones maritimes et côtières aux changements climatiques en vue de protéger les infrastructures côtières et la biodiversité marine. Il convient de s'assurer que les zones maritimes et côtières seront totalement prises en compte dans la dynamique du débat sur la cohésion territoriale.

L'UE devra par ailleurs assurer une meilleure promotion du transport maritime afin de **favoriser la modalité**, de mettre en œuvre le concept **d'autoroutes de la mer** et d'améliorer le programme du **transport maritime de courte distance de l'UE**.

Toujours dans le cadre de cet objectif de développement économique des activités maritimes, il sera nécessaire de trouver les voies et les moyens pour **stimuler davantage l'emploi et les investissements maritimes dans le transport maritime européen**, tout en soutenant fermement le **concept de navires «propres»**.

Enfin, dans le cadre de sa réflexion globale sur les prochaines perspectives financières, la Commission cherche à déterminer **quels financements** seront nécessaires pour les futures actions liées à la PMI.

La Commission compte présenter, en 2010 et après des consultations avec les parties prenantes, un document qui détaillera les projets et les initiatives visant à développer les six stratégies d'évolution ci-dessus.